

RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses

JANVIER 2012

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations et des pistes pour l'action.

Elles ont pour but de permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques pour améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et de mettre en œuvre la démarche d'évaluation.

Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un recueil des pratiques les plus innovantes, et ne sont pas en tant que telles un référentiel d'évaluation pour le secteur social et médico-social.

Elles ont valeur de proposition et ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences. Elles sont un outil de dialogue et de responsabilité et sont destinées à une mise en œuvre adaptée selon les publics accueillis et les missions des structures.

Leur appropriation renvoie à un travail nécessaire au regard des réalités de chacun des établissements et services. Les éléments ci-joints constituent des pistes pour ce travail.

L'appropriation de cette recommandation peut s'appuyer sur le questionnement suivant :

- Des groupes d'échange au sein des équipes professionnels et entre les professionnels et les adolescents sont-ils mis en place, pour développer une compréhension partagée de la violence au sein de l'établissement ?
- Les facteurs de risque propres à l'établissement sont-ils identifiés ? Des mécanismes existent-ils pour prévenir et repérer la détérioration de la qualité des relations dans l'établissement ?
- Les solutions identifiées pour répondre aux risques et facteurs de violence font-elles l'objet de dispositifs expérimentaux ? Des protocoles internes et externes de traitement des situations de violence sont-ils prévus et révisés régulièrement ?
- En cas de désaccords durables entre professionnels, des dispositifs de médiation existent-ils ?
- Les professionnels sont-ils suffisamment formés pour adopter des attitudes sécurisantes à l'égard des adolescents ? Des dispositifs d'appel à l'aide et d'urgence sont-ils mis en place ?
- La pertinence et la cohérence des interventions sont-elles périodiquement évaluées ? Les pratiques professionnelles font-elles l'objet d'une réflexion et d'une redéfinition collective ?
- Les adolescents participent-ils à la vie démocratique et sociale de l'établissement ?
- En cas de violence, un accompagnement et un soutien psychologique et physique sont-ils assurés auprès des adolescents et des professionnels ? Les décisions de sanction, restauration et réparation font-elles sens au regard de l'acte de violence ? Sont-elles proportionnées et respectent-elles les droits fondamentaux des usagers ?
- Une réflexion commune est-elle entreprise après la situation de violence, afin d'aboutir à une analyse partagée ?